



Brigade « Technical Assistance Response Unit » (TARU) filmant la répression d'une manifestation en hommage à George Floyd, vidéo publiée 1<sup>er</sup> juin.

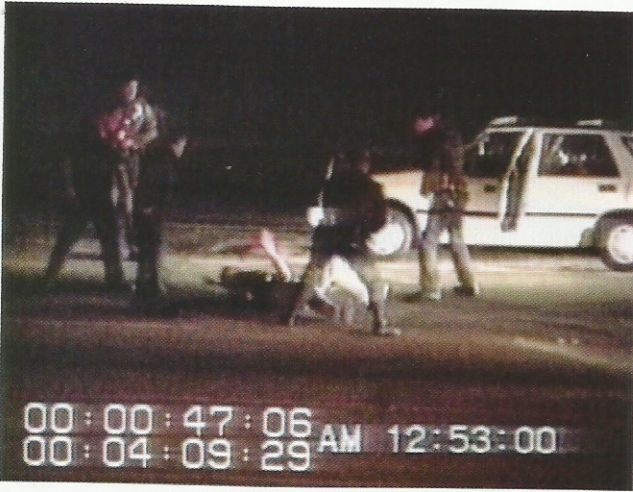
Des images du meurtre de George Floyd à Minneapolis à la proposition de loi Ciotti visant à interdire la diffusion des vidéos filmant les policiers français, une histoire contemporaine du rapport des images et des violences policières semble s'écrire sous nos yeux, tandis qu'un mouvement mondial dénonce ces violences et leur caractère raciste.

## Des caméras aux mains de la police

par Fernando Ganzo et Alice Leroy

Le 26 mai dernier, le député LR Éric Ciotti déposait une proposition de loi à l'Assemblée nationale visant à interdire « la diffusion, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, de l'image des fonctionnaires de la police nationale, de militaires, de policiers municipaux ou d'agents des douanes » sous peine d'une condamnation à 15 000 euros d'amende et un an d'emprisonnement. Reprenant une revendication des syndicats de police, cette mesure serait justifiée par la nécessité de protéger l'anonymat des forces de l'ordre dans l'espace médiatique, et plus particulièrement sur les réseaux sociaux. La veille, le 25 mai 2020, à Minneapolis, George Floyd était assassiné, étouffé par trois policiers l'ayant plaqué au sol, un genou appuyé sur sa nuque durant les huit minutes et quarante-six secondes de son agonie. La scène, filmée par des passants et les caméras de

surveillance des commerces alentour, était retransmise en direct sur un Facebook Live par une adolescente, Darnella Frazier. Elle allait déclencher un mouvement de protestation national puis international, s'étendant comme une traînée de poudre à toutes les villes américaines avant de gagner l'Europe. On n'ose imaginer quel syllogisme douteux pourrait relier ces deux événements de part et d'autre de l'Atlantique : si Darnella Frazier n'avait pas filmé la scène avec son téléphone portable ce jour-là, le nom de George Floyd ne serait pas devenu l'emblème d'une mobilisation mondiale contre les violences policières, et sa mort serait restée dans le silence des quelque mille personnes, parmi lesquelles une effrayante proportion d'Afro-Américains, tués chaque année par la police américaine.



Passage à tabac de Rodney King par des policiers de Los Angeles, le 3 mars 1991.

### Armes ou boucliers ?

Aux États-Unis, la longue histoire des violences policières à l'égard de la communauté noire a pris une tournure plus politique depuis qu'elle est documentée par des vidéos qui ne cessent d'en établir le caractère systémique. Au début des années 2000, les *dashcams*, ces caméras embarquées à bord des véhicules, ont commencé à équiper massivement les voitures de police américaines (11 % en disposaient en 2000 et 72 % en 2003). Dans un premier temps, ce dispositif fut présenté aux agents des forces de l'ordre comme une sorte de bouclier : en plus de pouvoir éventuellement les exonérer en cas de litige, il était censé produire un effet dissuasif chez les personnes interpellées susceptibles d'opposer une résistance. Or la mise en ligne des images tournées par les *dashcams* suscita bientôt une réaction que le département de la Justice des États-Unis n'avait pas anticipée : l'indignation face aux discriminations et violences subies par les populations noires, plus souvent interpellées et plus souvent victimes de bavures. Dans certaines villes, comme Chicago, le nombre de *dashcams* en panne ou non opérationnelles a depuis augmenté de manière suspecte. Loin d'agir comme une instance de médiation neutre, encore moins de garantir la légalité des actes des forces de l'ordre, la caméra s'est retournée contre son opérateur, en objectivant une tension raciale que la promesse de l'ère Obama n'a pas su apaiser ni dissimuler.

À une époque où l'acte de sortir son smartphone quand on est témoin d'un acte de violence est presque devenu un réflexe, l'image détermine une nouvelle zone d'affrontements contre l'arbitraire des lois. Fondé par trois femmes en 2013 après la mort du jeune Trayvon Martin à Sanford en Floride et l'acquiescement de son assassin, le *vigilante* George Zimmerman, le collectif Black Lives Matter réclame justice pour les victimes des policiers (Michael Brown à Ferguson en 2014, Eric Garner à New York et Freddie Gray à Baltimore en 2015...) images à l'appui. A priori incontestables, ces vidéos réalisées par des témoins font pourtant rarement condamner un membre des forces de l'ordre. Il faut remonter à l'affaire Rodney King pour comprendre pourquoi. Le 3 mars 1991, cet Afro-Américain est passé à tabac par des policiers de Los Angeles. Les images granuleuses de la vidéo prise par un témoin de la scène sont accablantes. Produites lors du procès des officiers incriminés, elles ne réussirent pas à empêcher leur acquittement.

C'est qu'une image ne parle jamais pour elle-même. Elle est prise dans des lectures contradictoires, même aberrantes, dépendant du contexte de sa réalisation et de sa diffusion. En l'occurrence, les avocats de la défense se livrèrent à un improbable exercice d'analyse d'images, réinterprétant et contestant chaque plan de la bande vidéo de manière à corroborer la version des policiers et à dépeindre King en colosse enragé. Ce que nous apprend l'affaire Rodney King, c'est donc, pour reprendre le mot fameux de Chris Marker, qu'*« on ne sait jamais ce qu'on filme »*, et qu'on ne sait jamais non plus comment ni à quelles fins ces images seront perçues et utilisées sur un réseau social ou dans une cour de justice. Ces enjeux d'interprétation sont tels que, le 9 juin dernier, quelques jours après la diffusion massive d'une vidéo montrant un manifestant de 75 ans dans la ville de Buffalo renversé par deux policiers et laissé sans secours dans une mare de sang, Donald Trump tweetait que la vidéo n'incriminait nullement les policiers, mais au contraire l'homme, qui semblait *« tomber plus durement qu'il n'avait été poussé »*. Le président américain allait jusqu'à suggérer que le manifestant aurait en fait piégé les policiers et mis en scène sa propre agression en agissant au service d'un mouvement antifasciste que Trump a tenté depuis de requalifier en groupe terroriste.

### Contestation et monopole des images

En 2013, la Police Foundation américaine publiait une étude sous le titre évocateur de *« Self-awareness to being watched and socially-desirable behavior: A field experiment on the effect of body-worn cameras on police use-of-force »* (« Conscience d'être observé et comportement socialement désirable : Une expérience de terrain sur les effets des caméras intégrées et l'emploi de la force par la police »). Pendant une année, dans la ville de Rialto (Californie), les agents avaient dû s'équiper de *« body-worn »*



Acte III des Gilets Jaunes filmé par les caméras des CRS, le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

cameras», des petites caméras fixées à leurs torsos. Le nombre de violences lors d'interpellations dans cette ville avait alors chuté de soixante-cinq à vingt-cinq pour une année. Plusieurs États ont depuis adopté ce dispositif, et les projets de loi pour régulariser ou restreindre l'accès du public à ces enregistrements provoquent en ce moment un vif débat dans le pays. En passant des voitures aux corps des agents, les caméras ont pourtant brisé un peu plus ce prétendu « bouclier d'objectivité ». En France, par exemple, lors de l'acte III des Gilets Jaunes, le 1<sup>er</sup> décembre 2018, une unité de CRS équipée de caméras portées se retrouvait piégée par des manifestants près de l'Arc du Triomphe. Basculement du point de vue et esthétique ambivalente du *riot porn*, l'image fait le tour des JT et des chaînes d'information en continu et vient soutenir un autre récit, celui, bien rôdé, de la fureur populaire et de la foule émeutière. L'effrayante compatibilité des blessés et mutilés pendant les manifestations des Gilets Jaunes tenue, images à l'appui, par des collectifs tels que Désarmons-les ou le journaliste David Dufresne, se trouve ainsi contestée par des images non cadrées, en grand angle et à « hauteur de CRS », singularisant une force anonyme. Pire encore, observe l'éditorialiste Fahard Manjoo dans l'édition du *New York Times* du 3 juin dernier à propos des récentes manifestations aux États-Unis, ces images érigent la violence en spectacle. Si la vidéo de la mort de George Floyd a déclenché une telle colère à travers le monde, ce n'est pas simplement parce qu'elle intervient dans un contexte de pandémie mondiale qui a fait saillir, particulièrement aux États-Unis, les inégalités sociales et communautaires, ce n'est pas non plus à cause de la violence qui s'y déploie (des vidéos similaires ont tristement circulé par le passé). Peut-être est-ce dû à l'indifférence obscène des policiers face aux caméras. Derek Chauvin, l'homme qui appuie son genou sur la nuque de George Floyd, sait pertinemment qu'il est filmé ; il regarde à plusieurs reprises en direction de la caméra de Darnella Frazier, sa main fouillant sa poche, son torse redressé lui donnant presque l'air d'un chasseur posant auprès de sa proie abattue. Il n'a cure des témoins de la scène qui le pressent d'épargner sa victime, et le fait d'être filmé n'a pas l'air de le contrarier – il porte d'ailleurs lui-même l'une de ces petites « *body-worn cameras* » dont le contenu n'a pas encore été dévoilé. Un autre officier présent sur les lieux, Tou Thao, essaie de calmer les esprits en répétant que tout va bien. Là est l'obscénité de ces images : dans cette mise en scène insupportable, assurée par des agents qui non seulement se savent filmés, mais agissent consciemment pour la caméra. Ce qui éclate à la surface du plan, c'est l'absence de honte, l'indifférence, presque l'ennui des policiers, tout juste agacés d'être invectivés par le petit attroupement alentour.

### L'image manquante

Les images de l'agonie de George Floyd aux États-Unis ont réactivé celles, manquantes, de la mort d'Adama Traoré en France, tué en 2016 dans des circonstances similaires, remettant l'affaire au centre du jeu politique et médiatique. En 2005, Danièle Huillet et Jean-Marie Straub avaient eux aussi invoqué une image manquante : celle de Bouna et Zyed, deux adolescents poursuivis par la police le 27 octobre de la même année, qui s'étaient réfugiés dans un transformateur électrique à Clichy-sous-Bois où ils avaient péri brûlés vifs. Dès le lendemain, des émeutes historiques embrasaient les banlieues. Dans leur film *Europa 2005 – 27 octobre*, des vues panoramiques du

transformateur sont ponctuées de cartons « chambre à gaz », « chaise électrique ». Ces intertitres n'ont pas vocation à combler une absence, mais à la signaler. Car là où les caméras n'étaient pas, le cinéma peut faire advenir une image, une parole, une mémoire. À l'inverse, la saturation du visible dans les mobilisations actuelles ne produit pas plus de lisibilité des événements. À New York, lors des mobilisations de juin, on a vu des policiers sans armes, l'uniforme marqué du sigle de la brigade « *Technical Assistance Response Unit* » (TARU), suivre les interventions de leurs collègues caméra au poing. Quelle est la fonction de ces images ? Témoigner de la légalité des actions des forces de l'ordre ? Contrer les images des médias et des manifestants ? Ou bien contribuer à renforcer et contrôler un tissu du tout-image qui empêche justement ces interstices où le cinéma sait être un outil de dénonciation ?

En France, l'actualité récente nous a donné un avant-goût de ce monopole de l'image : l'évacuation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes dans la nuit du 8 au 9 avril 2018 s'est faite à l'abri des regards, certains journalistes se voyant refuser l'accès à la zone d'intervention afin de « *ne pas gêner les manœuvres* » pour être dirigés vers un « espace presse » où un service image de la gendarmerie tenait « *à disposition des rédactions des photos et vidéos de l'opération libres de droits* ». En 2016 déjà, lors des manifestations contre la loi travail, le service de communication de la Préfecture de Police proposait des images aux journalistes pour les tenir à l'écart de la mobilisation pour leur propre sécurité. Or s'il revient au pouvoir d'assurer la légitimité de ses actes, il ne saurait alors se trouver derrière la caméra. Si les vastes mobilisations actuelles dénoncent le monopole de la violence « légitime » de la police, l'État peut-il y répondre en établissant un autre monopole, celui des images de cette violence ? ■



Vidéo du meurtre de George Floyd, diffusée par l'avocat de la famille de la victime le 14 juin.